Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215602582-20260421-DCM_202635-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-un avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, composé de dix-neuf membres en exercice et dûment convoqué le seize avril deux mille vingt-six, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Yves NORMAND, Maire.

Conseillers présents Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Pierre FEYFANT, Marie-Christine KORNILOFF, Pascale DE SALINS, Karina LE GOFF, Olivier GOUBAULT, François JEANMAIRE, Jean Claude RIOU, Morgane LE ROL, Chantal DE KERVILER, Guillaume ARTHUS, Noémie GUFFLET, Philippe NOURISSAT, Michèle AUBRY, Pierre LE BORGNE, Nathalie LAUREAU, Benoit MASSIET DU BIEST

Pouvoirs Sophie LECANUET à Christian TRAVERT

Conseillers non représentés .

35 – Election des membres du Conseil communal d'action sociale

Monsieur le Maire expose

Par délibération de la présente séance, le Conseil municipal a fixé à dix le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS de la commune en plus de Monsieur le Maire, membre de droit :

- cinq membres élus par le Conseil municipal
- cinq membres nommés par le Maire.

En application de l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles, il est procédé à l'élection des représentants du Conseil municipal au scrutin secret à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, avec listes non paritaires et possiblement incomplètes.

Après que le Maire ait invité les candidats à former une liste, une seule liste a été déposées :

- Pascale de SALINS
- Morgane LE ROL
- Chantal de KERVILER
- Jean-Claude RIOU
- Michèle AUBRY

Après avoir décidé, à l'unanimité, que l'élection ne se ferait pas au scrutin secret mais à main levée,

Sièges à pourvoir : 5	suffrages exprimés : 19	Quotient électoral (QE) : 19/4 = 4,75

Au terme du scrutin, la liste unique a obtenu :

- 19 voix (VA) VA/QE = 5 sièges (SOA)

Le total des sièges pourvus est de : 5 sièges

Vu les articles L123-6 et R123-7 du Code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité que l'élection se fera à main levée,

PROCLAME ELUS membres du Conseil d'administration du CCAS :

- Pascale de SALINS

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215602582-20260421-DCM_202635-DE

- Morgane LE ROL
- Chantal de KERVILER
- Jean-Claude RIOU
- Michèle AUBRY

Scrutin :

Pour : 19 voix — Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Sophie LECANUET, Pierre FEYFANT, Marie-Christine KORNILOFF, Pascale DE SALINS, Karina LE GOFF, Olivier GOUBAULT, François JEANMAIRE, Jean Claude RIOU, Morgane LE ROL, Chantal DE KERVILER, Guillaume ARTHUS, Noémie GUFFLET, Philippe NOURISSAT, Michèle AUBRY, Pierre LE BORGNE, Nathalie LAUREAU, Benoit MASSIET DU BIEST

Contre : 0 voix — /

Abstention : 0 voix — /

LA DELIBERATION EST ☑ ADOPTEE ☐ REJETEE ☐ AJOURNEE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- <u>POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME</u> –
Le 21/04/2026
Le Maire,
Yves NORMAND